



CHARTRE D'ENGAGEMENT

L'association La Passerelle a pour objet, dans le respect de leur dignité, de soutenir et d'accompagner des personnes en situation de précarité en répondant à leurs difficultés financières, sous forme d'une aide alimentaire basée sur le libre choix de produits diversifiés.

Les valeurs sur lesquelles La Passerelle fonde son action sont : la bienveillance, la solidarité, le respect. La charte repose sur le principe d'un engagement réciproque entre La Passerelle et chaque bénévole. Leur engagement est libre.

Chaque bénévole s'engage à :

- Adhérer à l'association.
- Travailler en équipe sans préjugé en respectant la dignité de chacun.
- Respecter la confidentialité et les valeurs de La passerelle.
- Faire preuve d'équité, d'écoute dans une relation de confiance.
- Ne faire aucun profit direct ou indirect.
- Etre régulier et ponctuel dans ses engagements et prévenir en cas de retard ou de cessation provisoire ou définitive d'activité.
- Participer très régulièrement aux réunions mensuelles et autres réunions ponctuelles concernant l'Association et les Assemblée(s) Générale(s).
- Se conformer au règlement intérieur, appliquer les décisions prises par les différentes instances (AG, CA, Bureau, Bureau élargi, rencontre des bénévoles) et la Présidente de façon exceptionnelle en cas d'urgence.
- Respecter et entretenir à son niveau les biens et les locaux de l'établissement.

La Passerelle s'engage à :

- Considérer chaque bénévole et le salarié comme un acteur à part entière des missions de La Passerelle.
- Accompagner les nouveaux bénévoles dans leur période de découverte et de formation avant leur engagement.
- Tenir une rencontre mensuelle entre bénévoles, pour informer, échanger, prendre les décisions nécessaires. Mettre à disposition un compte-rendu de ces rencontres et, en dehors de ces moments, les tenir informer le plus rapidement en cas de directives nouvelles.
- Mettre à disposition des bénévoles les équipements permettant d'effectuer leur mission.
- Garantir la couverture d'une assurance responsabilité civile, indemnisation des dommages corporels, dommages aux biens dans le cadre des activités confiées.

Le :

Nom, prénom :

Signature :